



---

*Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres  
La Présidente*

---

25.2.2021

M. Johan Van Overtveldt  
Président  
Commission des budgets  
BRUXELLES

Objet: Avis sur les orientations pour le budget 2022 – Section III (2020/2265(BUI))

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure en objet, la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres a été chargée de soumettre un avis à votre commission, lequel a été approuvé lors de sa réunion du 25 janvier 2021.

La commission des droits des femmes et de l'égalité des genres a adopté son avis sous forme de lettre lors de sa réunion du 25 février 2021<sup>1</sup> et invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Evelyn Regner

---

<sup>1</sup> Étaient présents au moment du vote final: Evelyn Regner (présidente), Simona Baldassarre, Robert Biedroń (vice-président), Annika Bruna, Rosa Estaràs Ferragut, Frances Fitzgerald, Cindy Franssen, Heléne Fritzon, Lina Gálvez Muñoz, Livia Járóka, Arba Kokalari, Alice Kuhnke, Karen Melchior, Andželika Anna Mozdżanowska, Maria Noichl, Pina Picierno, Sirpa Pietikäinen, Samira Rafaela, Diana Riba i Giner, Eugenia Rodríguez Palop (vice-présidente), María Soraya Rodríguez Ramos, Christine Schneider, Sylwia Spurek (vice-présidente), Jessica Stegrud, Isabella Tovaglieri, Ernest Urtasun, Hilde Vautmans, Elissavet Vozemberg-Vrionidi (vice-présidente), Chrysoula Zacharopoulou, Margarita de la Pisa Carrión, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska.

## SUGGESTIONS

### *Placer l'égalité au cœur des politiques de l'Union européenne*

1. invite la Commission et les États membres à mettre effectivement en œuvre la priorité transversale relative à l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027; s'inquiète des révélations issues d'un examen de la Cour des comptes européenne, selon lesquelles les questions d'égalité entre les hommes et les femmes n'ont pas été intégrées dans le budget de l'Union de la même manière que, par exemple, le changement climatique, et salue la décision de la Cour d'examiner cette question; invite la Commission à prendre en compte les questions d'égalité des genres lors de l'établissement des budgets, afin de faire en sorte que les femmes et les hommes bénéficient équitablement des dépenses publiques, notamment dans le cadre de l'instrument «Next Generation EU», en particulier en ce qui concerne les mesures de relance économique;
2. invite la Commission et les États membres à adopter une approche axée sur la dimension de genre dans le cadre des plans de relance pour faire face à la crise de la COVID-19 et à ses conséquences, en tenant compte du fait que la crise de la COVID-19 a touché les femmes de manière disproportionnée et a exacerbé les inégalités entre les hommes et les femmes, en accordant une attention particulière à l'emploi et aux mesures visant à garantir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ainsi qu'en intégrant la collecte de données ventilées par sexe, les évaluations de l'impact selon le genre et d'autres mesures spécifiques de lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes;
3. souligne qu'un financement adéquat est nécessaire pour prévenir et combattre les violences sexistes dans le cadre du programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs», et relève que les violences sexistes ont augmenté pendant la crise de la COVID-19; rappelle les exigences formulées dans le volet «Égalité, droits et égalité des sexes» et le volet DAPHNE, selon lesquelles au moins 40 % des fonds devraient être consacrés à la prévention et à la lutte contre les violences sexistes et au moins 15 % à la promotion du plein exercice des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes, y compris au travers de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, de l'autonomisation des femmes et de l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes; demande qu'une attention particulière soit accordée à la cyberviolence à l'égard des femmes dans le cadre de ce programme horizontal et d'autres programmes connexes;
4. demande une nouvelle fois à la Commission d'inclure une ligne budgétaire indépendante pour toutes les mesures ciblant spécifiquement l'égalité entre les hommes et les femmes, y compris en ce qui concerne la violence à caractère sexiste, dans le cadre de laquelle le Parlement aurait un rôle fondamental à jouer en sa qualité d'autorité budgétaire;
5. demande à la Commission d'augmenter la dotation budgétaire destinée aux organisations de la société civile qui promeuvent les droits des femmes en Europe, y compris la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation;

6. demande que soient établis des rapports budgétaires qualitatifs sur le plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes dans les relations extérieures pour la période 2021-2025, et plus particulièrement sur les 85 % des actions extérieures qui doivent contribuer à l'égalité entre les hommes et les femmes;
7. déplore l'écart qui existe entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les compétences numériques, les parcours professionnels dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, les postes d'encadrement dans l'industrie et l'entrepreneuriat; invite la Commission à consolider les instruments disponibles et à développer des synergies entre ceux-ci afin de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans ces secteurs, y compris pour les femmes vivant dans des zones rurales;
8. rappelle le rôle important joué par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) pour ce qui est de collecter des données et de fournir une expertise en vue de comprendre l'ampleur et les causes des inégalités entre les hommes et les femmes dans l'Union; demande que le budget de l'EIGE soit augmenté ou, à tout le moins, maintenu à son niveau actuel.